Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

| | |
|---|---|
| **Direction Générale de l'Alimentation**<br><br>**Sous-direction de la santé et de la protection animale**<br>**Mission de coordination sanitaire internationale**<br>**Sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles**<br><br>**Bureau de la recherche et des laboratoires d'analyses**<br><br>**Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 Paris cedex 15**<br><br>Suivi par : Alexandre BLANC-GONNET<br><br>Tél : 01 49 55 81 49<br>Fax : 01 49 55 49 61<br>Réf. Interne : NS modif nitroimidazoles oeuf 0807.doc<br>Réf. Classement : RL0700136 | **NOTE DE SERVICE**<br><br>**DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2007-8216**<br><br>**Date: 23 août 2007**<br><br>Classement : OTA 38 |

Date de mise en application: Immédiate
Annule et remplace : néant
Date limite de réponse : sans objet
Nombre d'annexe : -
Degré et période de confidentialité : Aucune

**Objet :** Additif à la méthode de confirmation des nitroimidazoles dans le muscle et les œufs par CL/SM/SM (ESI)

**Bases juridiques :** Directive 96/23/CE du Conseil, du 29 avril 1996, relative aux mesures de contrôle à mettre en œuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits

**Note de service** DGAL/SDSPA/MCSI/SDRRCC/N2004-8215 du 17 août 2004 relative aux méthode de confirmation des nitroimidazoles dans le muscle et les œufs par CL/SM/SM (ESI) et méthode de dépistage et de confirmation des nitroimidazoles dans les aliments pour animaux par CL/SM/SM (ESI)

**Résumé :** La présente note de service référence un additif à la méthode de confirmation des nitroimidazoles dans le muscle et les œufs par CL/SM/SM (ESI), officialisée par la note de service DGAL/SDSPA/MCSI/SDRRCC/N2004-8215 du 17 août 2004.

**MOTS-CLES :** Méthode d'analyse – résidus – nitroimidazoles – muscles – œufs

| **Destinataires** | |
|---|---|
| Pour exécution :<br>- Directeurs départementaux des services vétérinaires<br>- Vétérinaires responsables des postes d'inspection frontaliers<br>- LERMVD<br>- Laboratoires vétérinaires départementaux | Pour information :<br>- Préfets<br>- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires<br>- Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires<br>- Directeur de l'INFOMA<br>- DGCCRF<br>- AFSSA<br>- Laboratoire vétérinaire de Rungis<br>- COFRAC |

J’ai l’honneur de vous faire parvenir les références d’un additif à la méthode de confirmation des nitroimidazoles dans le muscle et les œufs par CL/SM/SM (ESI), officialisée par la note de service DGAL/SDSPA/MCSI/SDRRCC/N2004-8215 du 17 août 2004.

| Méthode | Référence | S’ajoute à |
|---|---|---|
| Additif à la méthode de confirmation des nitroimidazoles dans le muscle et les œufs par CL/SM/SM (ESI) | Additif LMV/04/01 – version 1 | LMV/04/01 – version 1 |

Cet additif a été développé par le laboratoire national de référence pour le contrôle des médicaments vétérinaires (Agence française de sécurité sanitaire des aliments, Laboratoire d’études et de recherche sur les médicaments vétérinaires et les désinfectants – AFSSA LERMVD, site de Fougères) et comprend des modifications relatives aux points 3.1, 3.2, 6.6.2.8., 7.2 et 7.3 de la méthode.

Le protocole opératoire de la méthode et son additif sont soumis à diffusion restreinte. Ils seront diffusés dans leur intégralité aux laboratoires agréés pour le dosage et la confirmation des résidus de nitroimidazoles pour mise en œuvre ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux des services vétérinaires.

Monique ELOIT
Directrice Générale Adjointe
C.V.O.